

COMMUNE DE POUSSAN
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet d'aménagement de la ZAC Sainte-Catherine

Il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L 181-1 et suivant du code de l'environnement concernant le projet d'aménagement de la ZAC Sainte-Catherine, à la demande de déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire relative au projet d'aménagement de la ZAC Sainte-Catherine sur la Commune de POUSSAN

L'enquête est ouverte pour une durée de 33 jours à compter du lundi 4 Mars 2024 à 8 heures au vendredi 5 Avril 2024 à 12 heures.

Monsieur Marc MILLIET, Ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des Mines, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique unique. Le dossier d'enquête comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale Environnementale Occitanie ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie, aux jours et heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

L'ensemble du dossier d'enquête publique pourra être également consulté :

- en mairie pendant la durée de l'enquête aux mêmes dates et horaires,
- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant: <https://www.democratie-active.fr/enquete-stecath-poussan>,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications>
- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement (tél 04.67.61.61.61)

Toutes les observations pourront être formulées et transmises pendant la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- Par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie
M. le commissaire enquêteur
ZAC Sainte-Catherine
1 place de la mairie- BP 4
34560 POUSSAN

- Par voie écrite ou orale lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur
- Par électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :
<https://www.democratie-active.fr/enquete-stecath-poussan>
- Les observations doivent être dans les mains du commissaire enquêteur le **Vendredi 5 Avril 2024 avant 12 heures**, quel que soit le mode de transmission.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie :

- **Lundi 4 Mars 2024 de 8h00 à 12h00;**
- **Mercredi 20 Mars 2024 de 13h30 à 17h30 ;**
- **Vendredi 5 Avril 2024 de 8h à 12h00.**

Il pourra également recevoir sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet de l'Hérault ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures d'ouverture et à la Préfecture de l'Hérault aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet d'aménagement de la ZAC Sainte-Catherine, éventuellement modifié, pour tenir compte des remarques et observations formulées lors de l'enquête publique et de l'avis du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal de POUSSAN.